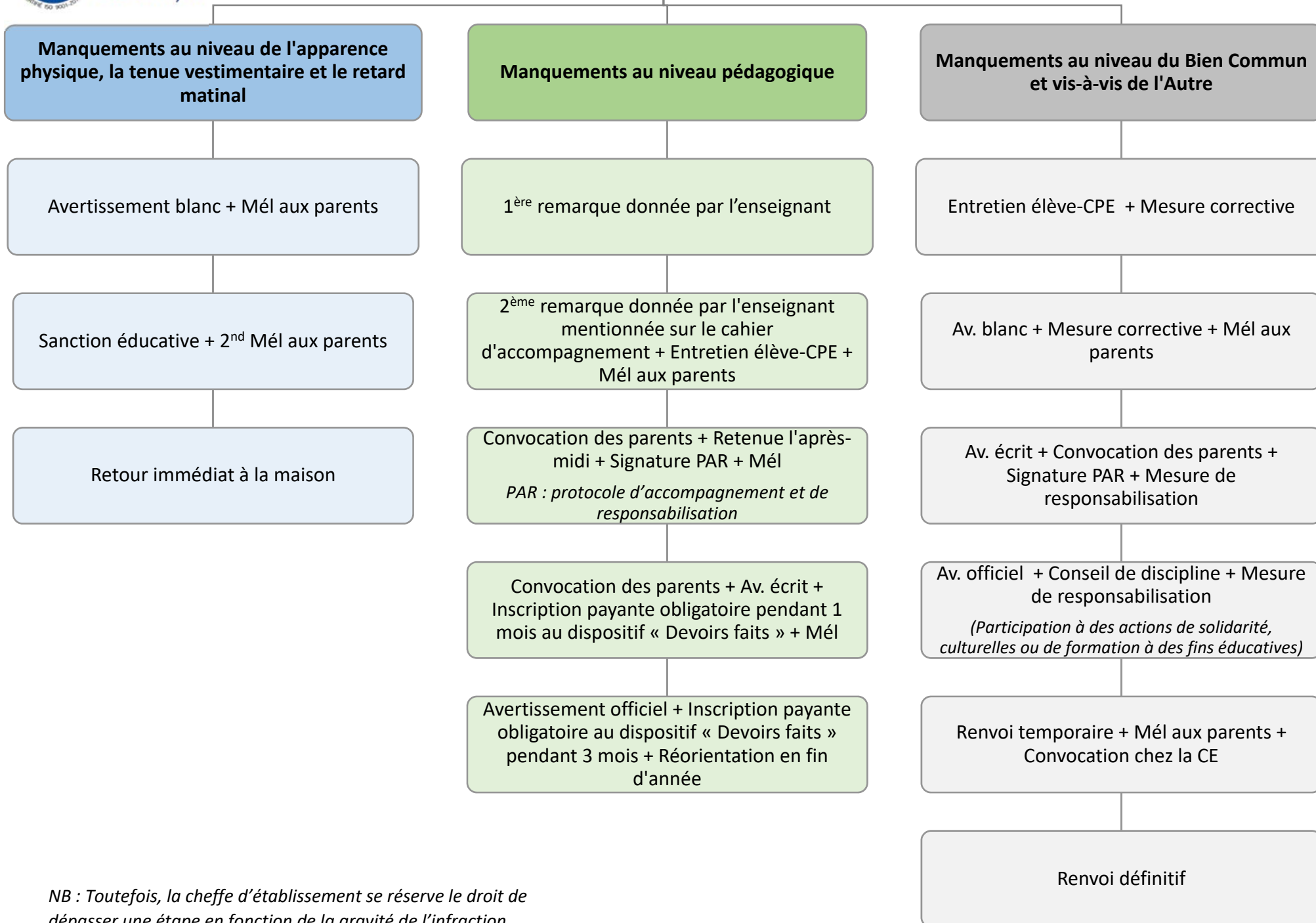


## **Le système d'accompagnement applicable au collège et au lycée**

L'une des finalités de l'Établissement est d'enseigner le respect de la Loi et des normes. En ce sens, la Direction et l'ensemble du personnel de l'Établissement privilégient le dialogue et la recherche de solutions à aspect éducatif et pédagogique. D'où l'instauration du « système d'accompagnement » dans les différents cycles.

En effet, tout acte qui enfreint les articles mentionnés dans le règlement est sujet à des conséquences allant du simple entretien réflexif au renvoi définitif.

Les modalités de l'accompagnement sont détaillées ci-dessous.



*NB : Toutefois, la cheffe d'établissement se réserve le droit de dépasser une étape en fonction de la gravité de l'infraction.*